

MEETING CHALLENGE TAGEBLATT 7

Samedi, le 10 septembre 2022

Schiffflange – Stade Jean Jacoby - CAS

Programme

Scolaires fém. U14 :	2000 m - longueur - 4x50m
Scolaires masc. U14 :	2000 m – hauteur – 4x50m
Minimes fém. U16:	100 m – 800m – 300m haies – hauteur – poids - disque
Minimes masc. U16 :	100 m – 800m – 300m haies – hauteur – poids – disque
Benjamines U10 (2013) :	600m – balle 80g
Benjamins U10 (2013) :	50m – longueur
Hauteur Scolaires U14M:	Progression : 100–110–115–120–125–130–135–140–145 + 3 cm
Hauteur Minimes U16F:	Progression: 115-120-125-130-135-140-145-150-155 + 3 cm
Hauteur Minimes U16M:	Progression: 130-135-140-145-150-155-160-165-170 + 3cm

Horaire

	CAS 10/9/22							
	U14F (09)	U14F (10)	U14M (09)	U14M (10)	U16 F	U16 M	U10 F	U10 M
14:00	Longueur		Hauteur			100m	Balle 80g	
14:15					100m			
14:30						Poids		50m
14:45						800m		
15:00		Longueur			800m			
15:30					Poids		600m	
15:45						Hauteur		
15:50			4x50m					
16:00						Disque		Longueur
16:15	4x50m							
16:30			2000m					
16:45					Hauteur			
16:50				2000m				
17:00					Disque			
17:10	2000m							
17:30		2000m						
17:55						300m haies		
18:05					300m haies			

L'horaire en question est à titre indicatif. Il sera adapté en fonction de l'évolution des concours.

Inscriptions

Les inscriptions nominatives sont à adresser au plus tard pour lundi, 5 septembre 2022 à 24 heures.

→ CAS: e-mail : cas@pt.lu

→ FLA: e-mail : inscription@outdoor2022 fla.lu

Les noms des juges sont à communiquer à l'organisateur ensemble avec les inscriptions.

CHALLENGE TAGEBLATT 2022

Règlement

Art. 1

Le CHALLENGE TAGEBLATT 2022 comprend 8 meetings :

T 1. Samedi	23 avril	CAB	à Belvaux
T 2. Samedi	7 mai	CAPA	à Diekirch
T 3. Samedi	4 juin	CAEG	à Grevenmacher
T 4. Samedi	18 juin	CAD	à Dudelange
T 5. Samedi	2 juillet	FOLA	à Esch
T 6. Samedi	16 juillet	CELTIC	à Diekirch
T 7. Samedi	10 septembre	CAS	à Schifflange
T 8. Samedi	24 septembre	CSL	à Luxembourg

Art. 2

Le CHALLENGE TAGEBLATT est mis en jeu par la Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme à l'intention des catégories U12 Débutants DM, U12 Débutantes DF, U14 Scolaires masculins ScM et U14 Scolaires féminines ScF licenciés auprès de la FLA.

Si l'organisation technique le permet, des athlètes de clubs étrangers peuvent, sur demande écrite auprès de la FLA, être admis à participer, mais ne seront pas pris en considération pour l'établissement des classements individuels et interclubs.

Art. 3

Un classement individuel est établi par année d'âge et par sexe d'après les tables de points DLV. Il portera sur un tétrathlon, comprenant les blocs : sprint, demi-fond, lancers et sauts.

Il ne tiendra compte que du meilleur résultat obtenu sur l'ensemble de la saison dans chacun des quatre blocs sans distinction de l'épreuve et de la réunion.

Les athlètes des catégories U12 débutants et U12 débutantes, peuvent bénéficier d'une bonification de 100 points pour la participation à chaque épreuve différente accomplie lors des meetings Tageblatt (50m, 800m ou 1000m, longueur, hauteur et balle), avec un total maximal de 500 points par athlète.

Les athlètes des catégories U14 Scolaires masculins et féminins, peuvent bénéficier d'une bonification de 100 points pour la participation à 7 épreuves différentes accomplies sur 8 lors des meetings Tageblatt (75m, 60m haies, 800m ou 1000m, 2000m, longueur, hauteur, poids et javelot), avec un total maximal de 700 points par athlète.

Est déclaré vainqueur l'athlète ayant totalisé le plus grand nombre de points dans son année d'âge. En cas de classement ex-aequo les dispositions internationales concernant les épreuves multiples seront appliquées.

Art.4

Programme pour la catégorie des U12 Débutants (DM) 2011-2012

une course de sprint : 50 m

une course de demi-fond : 1000 m

saut : hauteur, longueur

un lancer : balle 80 g

relais : 4 x 50 m, 3 x 800 m

Programme pour la catégorie des U12 Débutantes (DF) 2011-2012

une course de sprint : 50 m

une course de demi-fond : 800 m

saut : hauteur, longueur

un lancer : balle 80 g

relais : 4 x 50 m, 3 x 800 m

Programme pour la catégorie des U14 Scolaires masculins (ScM) 2009-2010

course de sprint : 75 m, 60 m haies

course de demi-fond : 1000 m, 2000 m

saut : hauteur, longueur

lancer : poids 3 kg, javelot 400 g

relais : 4 x 50 m, 3 x 800 m

Programme pour la catégorie des U14 Scolaires féminines (ScF) 2009-2010

course de sprint : 75 m, 60 m haies

course de demi-fond : 800 m, 2000 m

saut : hauteur, longueur

lancer : poids 2 kg, javelot 400 g

relais : 4 x 50 m, 3 x 800 m

NB: les relais peuvent réunir les 2 années d'âge de chaque catégorie

Art.5

Chaque athlète a droit à 3 (trois) essais pour la longueur et pour les lancers.

Chaque athlète a droit à 1 saut ou 1 lancer d'essai avant le début de la compétition.

Les marques de longueur doivent être connues et prises en mètres par tous les athlètes et non mesurées en pieds. Elles doivent être matérialisées au sol par du scotch ou des objets prévus à cet effet, posés à l'extérieur du couloir d'élan. L'organisateur doit poser un mètre ruban au sol, en partant de la plasticine.

En longueur, une zone d'impulsion de 80 cm sera matérialisée au sol par du scotch blanc (elle est mesurée à partir de l'emplacement habituel de la plasticine: 40cm devant et 40cm derrière cet emplacement).

Art.6

Pour les faux-départs l'ancienne réglementation est en vigueur : 1er faux départ toléré, disqualification dès le 2ème faux-départ.

Art.7

Le classement de la Coupe Emile Thoma se fait par addition des points obtenus :

-par les dix meilleurs athlètes de chaque club. Parmi ces 10 athlètes doivent obligatoirement figurer 1 athlète U12 Débutant 1^{ère} année et 1 athlète U12 Débutant 2^{ème} année, 1 athlète U12 Débutante 1^{ère} année et 1 athlète U12 Débutante 2^{ème} année, 1 athlète U14 Scolaire masculin 1^{ère} année et 1 athlète U14 Scolaire masculin 2^{ème} année et 1 athlète U14 Scolaire féminine 1^{ère} année et 1 athlète U14 scolaire féminine 2^{ème} année, auxquels on ajoute le 3^e meilleur masculin et la 3^e meilleure féminine (quel que soit son année d'âge).

Le club totalisant le plus grand nombre de points sur cette base est déclaré vainqueur de la Coupe Emile Thoma.

Art.8

Le classement des Interclubs se fait par l'addition des points obtenus:

-par l'addition du total des points de chaque club lors de la Coupe Emile Thoma

-par l'addition de la meilleure performance réalisée dans une course relais de sprint (4 x 50 m) et une course relais de demi-fond (3 x 800 m), par chaque catégorie d'âge (U12 Débutants - U12 Débutantes - U14 Scolaires masculins - U14 Scolaires féminines)

-par l'ajout d'une bonification de 200 points pour chaque athlète figurant au classement individuel de sa catégorie et n'entrant pas en ligne de compte pour le classement de la Coupe Emile Thoma précité dans l'article 7.

Le club totalisant le plus grand nombre de points sur cette base est déclaré vainqueur du Challenge Tageblatt.

Art.9

Les athlètes U10 2^{ème} année, sont autorisés à participer à 2 rencontres Tageblatt à partir du 1er juillet de l'année en cours.

Programme pour la catégorie des U10 Benjamin/Benjamines 2^{ème} année (BM, BF) 2013 :

une course de sprint : 50 m

une course de demi-fond : 600 m

un saut : longueur

un lancer : balle 80 g

relais mixte: 4 x 50 m

Aucun classement ne sera effectué dans cette catégorie et les performances ne seront pas prises en compte pour les classements cités dans les articles 7 et 8.

Dispositions d'organisation technique

Hauteur

Pour le saut en hauteur il est souhaitable de disposer de deux sautoirs

Progression des hauteurs pour la catégorie U12 Débutante féminine :

90-100- 105-110-115-120-125-130 +3 cm

Progression des hauteurs pour la catégorie U12 Débutant masculin :

90-100- 105-110-115-120-125-130 -135-140 +3 cm

Progression des hauteurs pour la catégorie U14 Scolaire féminine :

100-110-115-120-125-130-135 +3 cm

Progression des hauteurs pour la catégorie U14 Scolaire masculin :

100-110-115-120-125-130-135-140-145 +3 cm

Balle

Les concours de lancer de la balle doivent se faire au niveau du secteur de réception d'après les mêmes dispositions que pour le lancer du javelot.

Dispositions d'ordre administratif

Les inscriptions nominatives des athlètes doivent obligatoirement se faire par l'intermédiaire des clubs respectifs.

Elles sont à adresser au club organisateur et à la FLA.

Les inscriptions tardives et les changements le jour même sont à adresser au secrétariat et ne seront possibles qu'en présentant le badge prévu à cet effet. Chaque club disposera de 2 badges (distribués en début de saison).

Les clubs recevront en début de saison chacun 4 badges pour avoir accès au terrain. Les entraîneurs doivent respecter le nombre maximum de 4 personnes sur le terrain et devront porter leur badge d'identification de façon visible.

Dispositions d'ordre pratique

Vu qu'il est extrêmement difficile de connaître d'avance le nombre des athlètes participant effectivement dans les différentes catégories d'âge, les horaires des différents meetings publiés sur le site de la FLA sont à considérer comme horaires provisoires et indicatifs. Il est prévu de les adapter le cas échéant selon le nombre des athlètes inscrits.

Dans cet ordre d'idée il est indispensable que les clubs fassent les inscriptions de leurs athlètes dans les délais arrêtés au tableau publié avec les horaires.

Recommandation au club organisateur

Il est recommandé de mettre des panneaux d'affichages manuels sur les plateaux des concours, afin de permettre aux spectateurs de suivre la compétition et de la rendre plus attractive.

Dans le même ordre d'idée, il est vivement recommandé d'avoir une animation micro ainsi que musicale.

L'organisateur doit informer le juge arbitre des procédures à suivre en cas de blessure ou d'accident (localisation de la trousse de secours et du défibrillateur, et de la personne sur place à contacter).



Règlement

Article 1

Le CHALLENGE TRIATHLON MINIMES 2022 propose des disciplines sur 2 meetings, en même temps que les Challenges Tageblatt :

Samedi	4 juin	CAEG
Samedi	10 septembre	CAS

Article 2

Le CHALLENGE TRIATHLON MINIMES 2022 est mis en jeu par la Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme à l'intention des catégories des U16 Minimes Féminines et des U16 Minimes Masculins licenciés auprès de la FLA.

Des athlètes de clubs étrangers peuvent être admis à participer, mais ne seront pas pris en considération pour l'établissement des classements individuels et interclubs.

Article 3

Le Comité-Directeur de la FLA désigne les réunions des clubs dont les résultats sont pris en considération pour l'établissement des classements individuels et interclubs.

Article 4

Un classement individuel est établi par année, par catégorie et par sexe, d'après les tables de points DLV. Il portera sur un triathlon, où le Comité Directeur établit le programme qu'il se réserve le droit de modifier.

Le classement comportera l'addition des 3 meilleurs pointages réalisées au cours de 1 ou des 2 rencontres. Il comportera obligatoirement 1 course et 1 concours et la 3^{ème} meilleure épreuve en terme de points au choix, mais jamais la même discipline. Chaque athlète peut participer au maximum à 3 épreuves par meeting.

En cas de classement ex-aequo les dispositions internationales concernant les épreuves multiples seront appliquées.

Article 5

Chaque athlète a droit à 3 (trois) essais pour la longueur et pour les lancers.

Article 6

Le classement interclubs se fait par addition des points obtenus, sans distinction de l'année de naissance, par les six meilleurs athlètes de chaque club. Parmi ces 6 athlètes doivent obligatoirement figurer 2 athlètes U16 Minimes Féminines et 2 athlètes U16 Minimes Masculins, auxquels on rajoute les 2 meilleures performances du club (féminines ou masculines).

Article 7

Le club totalisant le plus grand nombre de points est déclaré vainqueur du CHALLENGE TRIATHLON U16 MINIMES 2022.

Dispositions d'ordre administratif

Les inscriptions nominatives des athlètes doivent obligatoirement se faire par l'intermédiaire des clubs respectifs.

Elles sont à adresser au club organisateur et à la FLA.

Etant donné les mesures sanitaires actuelles, les inscriptions tardives ne seront pas possibles. Seuls les changements de discipline seront possibles sur place, au plus tard 1h avant le début des épreuves.

Dispositions d'ordre pratique

Vu qu'il est extrêmement difficile de connaître d'avance le nombre des athlètes participant effectivement dans les différentes catégories d'âge, les horaires des différents meetings publiés sur le site de la FLA sont à considérer comme horaires provisoires et indicatifs. Il est prévu de les adapter le cas échéant selon le nombre des athlètes inscrits.

Dans cet ordre d'idée il est indispensable que les clubs fassent les inscriptions de leurs athlètes dans les délais mentionnés sur les horaires publiés.